



7ème Colloque UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques

Montréal (Canada), 29-31 mai 2012

Des TIC vertes: un défi ou une chance?

L'utilisation et l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la vie économique et sociale augmentent rapidement dans le monde. A l'heure actuelle, on estime par exemple à environ 6 milliards le nombre d'utilisateurs de téléphone mobile et à plus de 2,4 milliards le nombre d'internautes. Face à cette croissance phénoménale, le secteur des TIC a un grand défi à relever pour réduire le plus possible ses propres émissions, et il est nécessaire d'adopter et de mettre en oeuvre de nouvelles normes afin d'augmenter l'efficacité énergétique des réseaux et des services. Toutefois, il est très clair que c'est uniquement en mettant en oeuvre des mesures telles qu'une large application des TIC qu'on pourra parvenir à réduire le total mondial des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les TIC peuvent contribuer à assurer un avenir durable et inclusif en révolutionnant les modèles et comportements commerciaux, en rendant plus efficace la gestion de la distribution et du transport de l'énergie, en ouvrant la voie à de nouvelles méthodes pour le travail, l'apprentissage, la cybersanté et la fourniture de services publics, et en aidant les pays à s'adapter au changement climatique et à réduire le risque de catastrophe.

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies de premier plan pour les télécommunications et les TIC, l'Union internationale des télécommunications (UIT) joue un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une approche intégrée concernant l'importance de l'utilisation des TIC pour lutter contre le changement climatique et pour aider les pays à mettre en oeuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La série de Colloques UIT sur "Les TIC, l'environnement et les changements climatiques" présente depuis 2008 des exemples frappants de la façon dont les TIC peuvent contribuer pour beaucoup à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en aidant les pays à s'adapter aux changements climatiques, et à relever certains des défis les plus urgents pour notre environnement. Le 5ème Colloque UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques s'est terminé par l'adoption de la Feuille de route du Caire, tandis que le 6ème de cette série s'est conclu sur l'Appel à l'action d'Accra.

Accueilli par Prompt et organisé avec le Gouvernement du Canada, le 7ème Colloque UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques avait pour objet de faire progresser les travaux sur les "TIC vertes" en faisant connaître les possibilités offertes par ces technologies pour aider à la surveillance des changements climatiques, à leur atténuation et à l'adaptation à ces changements, à résoudre le problème de l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques et à mettre en évidence le rôle clé joué par les TIC - vecteurs d'un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

Alors que les TIC font désormais partie intégrante de chaque secteur économique, il devient impératif d'intégrer des solutions utilisant ces technologies dans les mesures prises par chaque branche du secteur pour protéger l'environnement. Les participants à ce Colloque ont réfléchi aux moyens d'assurer cette intégration et ont contribué à définir les activités futures de l'UIT dans ce domaine.

Le colloque s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Montréal, qui exhorte les parties prenantes à définir d'un commun accord de grandes priorités et à donner des indications claires sur la façon de faire progresser la cause de l'écologie par l'utilisation des TIC.

Déclaration de Montréal

Nous, participants au 7^{ème} Colloque UIT sur les TIC, l'environnement et les changements climatiques, réuni à Montréal (Canada) du 29 au 31 mai 2012, appelons les leaders mondiaux, les fonctionnaires du secteur public, les experts des TIC et de l'environnement et les représentants d'organisations internationales, qui se réuniront dans le cadre de la Conférence 2012 des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)ⁱ, de la Conférence 2012 des Nations Unies sur les changements climatiques (COP18-CMP8)ⁱⁱ et de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, qui sera organisée par l'UIT en 2012ⁱⁱⁱ, à définir d'un commun accord de grandes priorités et à donner des indications claires sur la façon de faire progresser la cause de l'écologie grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

A – Grandes priorités

1 – Protection de l'environnement		
Encourager la recherche-développement sur l'utilisation des TIC pour la surveillance des effets des changements climatiques, l'atténuation de ces effets et l'adaptation à ces effets, et élaborer des outils et techniques favorables à la croissance verte et au développement durable.	Encourager des experts nationaux à participer à l'élaboration de normes et recommandations internationales vertes, dans le cadre des travaux d'organisations spécialisées, en particulier de l'UIT.	Concevoir des stratégies globales pour l'économie numérique, intégrant la production d'énergies renouvelables, et élaborer des outils et techniques adaptés pour lutter contre les changements climatiques et résoudre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques, en vue de soutenir une croissance verte et un environnement durable.
2 – Surveillance		
Encourager l'adoption de TIC comme les capteurs intelligents et les réseaux de capteurs, l'imagerie et l'observation de la Terre par satellite, les techniques de cartographie et de modélisation, afin de collecter et de suivre en temps réel les conséquences des changements climatiques pour tel ou tel lieu, en particulier lorsque des populations vulnérables et vivant dans des zones isolées sont concernées.	Exploiter le potentiel de l'utilisation des infrastructures TIC existantes et en projet (par exemple, réseaux hertziens, technologies de communication en champ proche et câbles de communication sous-marins) pour la surveillance du climat et l'alerte en cas de catastrophe.	Encourager les Etats à préserver les bandes de fréquences attribuées aux services d'observation de la Terre par satellite et à mettre en place des politiques qui encouragent l'utilisation des TIC pour améliorer la fiabilité de données comparables relatives aux changements climatiques, évaluer les résultats des mesures prises, et guider les mesures d'application des lois en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, par exemple la conservation des forêts.

3 – Adaptation aux effets des catastrophes et planification préalable en prévision des catastrophes		
<p>Mettre en place des politiques et élaborer des normes qui intègrent les TIC en tant qu'outils d'adaptation aux changements climatiques dans des domaines clés (agriculture, gestion des terres, gestion des zones littorales, sécurité alimentaire, gestion intelligente des ressources en eau, progrès économique, santé et infrastructures, par exemple).</p>	<p>Encourager l'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de normes qui stimulent le développement et la mise en service d'applications de "cyberadaptation" qui favorisent l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la collaboration, en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'adaptation.</p>	<p>Adopter des politiques visant à intégrer les TIC dans les stratégies de gestion des catastrophes, y compris en ce qui concerne l'identification des vulnérabilités locales aux changements climatiques, pour assurer que les messages d'alerte sont transmis efficacement aux populations vulnérables, tout en encourageant l'utilisation des TIC au service de la transparence et de l'exercice de la responsabilité dans l'attribution des ressources affectées à l'adaptation aux changements climatiques et à la gestion des catastrophes.</p>
4 – Atténuation		
<p>Adopter des politiques et des mesures d'incitation réglementaires, fondées sur des normes internationales, qui engagent les États et les organismes publics et encouragent le secteur privé et les consommateurs à réduire au minimum leurs émissions de gaz à effet de serre et leur consommation d'énergie, et à utiliser le plus rationnellement possible les énergies renouvelables en faisant appel aux TIC.</p>	<p>Appuyer la mise en pratique de méthodes normalisées pour évaluer les incidences des TIC sur l'environnement (voir en particulier les Recommandations UIT-T L.1400, L.1410 et L.1420) et encourager l'adoption de bonnes pratiques visant à atténuer les inconvénients des TIC (voir la Recommandation UIT-T L.1300). Promouvoir des mesures pour réduire au minimum les incidences écologiques de la consommation d'énergie grâce à l'utilisation de réseaux électriques intelligents.</p>	<p>Appuyer les efforts visant à développer des pratiques favorables à la transparence dans la communication des émissions de gaz à effet de serre provenant des TIC et de la consommation d'énergie due à ces technologies (voir la Recommandation UIT-T L.1310).</p>

5 – Sensibilisation et renforcement des capacités		
Contribuer à sensibiliser l'opinion au rôle que peuvent jouer les TIC dans la protection de l'environnement, y compris en ce qui concerne les changements climatiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques.	Encourager les activités de recherche-développement sur les TIC pouvant être adoptées par le public pour le suivi et la communication de données sur les émissions de gaz à effet de serre (applications mobiles et technologies connexes) et faciliter le transfert de connaissances et de technologies concernant l'utilisation des TIC pour promouvoir un environnement durable. Encourager le financement de ces activités de recherche-développement par des fonds publics affectés aux plans d'action de lutte contre les changements climatiques.	Utiliser les TIC pour renforcer les capacités aux niveaux communautaire et institutionnel, de sorte que l'on puisse élaborer, partager et/ou utiliser plus efficacement les données sur les changements climatiques, ainsi que les expériences d'adaptation, anciennes ou récentes.
6 – Déchets d'équipements électriques et électroniques et recyclage intelligent		
Veiller à ce que les systèmes aient une capacité suffisante pour mesurer le volume des déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'aide des indicateurs qui seront définis par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement.	Collaborer avec l'UIT, les institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations internationales et régionales, pour élaborer et rationaliser les normes et les pratiques de divulgation, les systèmes d'étiquetage et les installations de recyclage, de même que la législation sur les installations de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.	Promouvoir, dans la conception des TIC, une approche qui privilégie le cycle de vie (écoconception), afin de réduire le volume de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'encourager les programmes de récupération de ces déchets.
7 – Partenariats pour un environnement durable		
Collaborer étroitement avec les pouvoirs publics, les universités, les centres de recherche, les organisations de normalisation, les ONG, les organisations intergouvernementales et les associations du secteur en vue de faciliter la création d'entreprises du secteur des TIC vertes et de modèles d'entreprise écologiques, conformes à l'économie verte.	Créer des politiques écologiques qui encouragent à investir dans des technologies intelligentes et dans des technologies propres utilisant les TIC (technologies vertes) ainsi que dans des solutions à faible empreinte carbone, telles que l'informatique dématérialisée, les applications large bande et les centres de données écologiques, pour promouvoir un modèle de croissance écologique et un mode de développement durable.	Collaborer avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier avec l'UIT, et avec des organisations internationales et intergouvernementales, pour assurer l'adoption et la mise en application, à l'échelle mondiale, de bonnes pratiques et de normes visant à lutter contre les changements climatiques et environnementaux.

B – Faire progresser la cause de l'écologie

I Les délégués à l'AMNT-12 sont invités à:

- 1) adopter et/ou modifier toute Résolution qui encouragerait les membres de l'UIT à redoubler d'efforts dans l'étude de questions liées aux TIC vertes et au développement durable;
- 2) continuer de promouvoir la collaboration dans le domaine des TIC, de l'environnement et des changements climatiques;
- 3) créer une plate-forme mondiale pour l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de normes sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, avec la collaboration d'autres organisations;
- 4) renforcer les capacités institutionnelles grâce au renforcement des capacités et à la création de normes internationales pour les économies d'énergie;
- 5) faire connaître les technologies innovantes pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et environnementaux et l'atténuation de ces effets, et encourager la recherche dans ces domaines;
- 6) réduire l'écart en matière de normalisation en fournissant une assistance technique aux pays pour qu'ils élaborent leurs Plans d'action nationaux pour des TIC vertes et mettent au point un système de communication de l'information afin d'aider les pays à mettre en oeuvre leur plan d'action;
- 7) attirer l'attention des délégués à la CCNUCC sur le potentiel des TIC pour résoudre les problèmes écologiques et sur le rôle crucial joué par les normes pour encourager le transfert et la diffusion des technologies;
- 8) participer activement à l'élaboration d'indicateurs et de méthodes concernant les déchets d'équipements électriques et électroniques.

II La Conférence Rio+20 est invitée à:

Tenir compte de l'importance cruciale des technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier des réseaux et services large bande – catalyseurs du développement durable et de l'atténuation des effets des changements climatiques.

Montréal, le 31 mai 2012

i *Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin 2012.*
 ii *Doha (Qatar), 26 novembre - 7 décembre 2012.*
 iii *Dubaï (Émirats arabes unis), 10-29 novembre 2012.*